



## **COMPTE RENDU**

### **CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2018**



**Le Conseil Municipal du 25 janvier 2018 a traité des orientations budgétaires 2018. Elles annoncent une hausse de plus de 50% des investissements sans recours à la fiscalité. Les élus ont également longuement débattu du projet de fusion des deux écoles du bourg.**

#### **Débat d'Orientation Budgétaire**

Le débat d'orientation budgétaire marque un tournant dans la gestion communale. En effet, la commune va devoir assumer sur cet exercice l'essentiel des financements destinés à la restructuration du bâtiment polyvalent Charles Ceyrac.

La section d'investissement pourrait donc passer de 1,2 millions en 2017 à 2,2 millions en 2018 pour un budget total de 8 millions. La commune va consentir un effort conséquent sur ces fonds propres car, Alain Lapacherie, le Maire a redit son objectif de ne pas faire appel à la fiscalité. La commune devra donc souscrire un emprunt d'équilibre que Dominique Borderolle, Adjointe aux finances évalue à 400 000 euros.

Compte tenu des efforts de désendettement passés, de la nature de l'investissement et des taux pratiqués par les organismes bancaires, ce recours à l'emprunt est parfaitement cohérent et reste dans un volume qui n'obère pas les capacités d'investissements ultérieures de la municipalité.

Cet investissement est également soutenu par un certain nombre de partenaires : l'Etat, le Département et la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive.

Il est surtout rendu possible par une gestion rigoureuse. Si les augmentations de charges de personnel sont évaluées à + 3% du fait de l'évolution des différentes cotisations, la progression des charges à caractère général restera en-dessous de 1%.

Au-delà, du bâtiment polyvalent, la commune poursuivra ses efforts sur le volet routier et triplera sa dotation sur le volet trottoir.

### **Plan d'Aménagement de Bourg à Bernou**

La commune prépare déjà « l'après » bâtiment polyvalent avec le lancement d'une étude pour la mise en œuvre d'un Plan d'Aménagement de Bourg autour de l'école de Bernou depuis le lotissement du préau jusqu'à la route départementale N°152.

Il s'agit ici, de requalifier tous ces espaces, de sécuriser la circulation des piétons, des automobiles et d'offrir plus de stationnement. La commune veut aussi offrir des espaces ludiques et conforter la sécurité avec un redimensionnement du bassin d'écrêtement des eaux pluviales.

### **Fusion des deux écoles du bourg**

Les élus ont longuement débattu de la proposition de l'inspecteur d'Académie de fondre les deux écoles du bourg, école élémentaire et école maternelle, en un seul et même établissement avec une seule direction. Cette organisation est déjà en place sur l'école de Bernou mais, le groupe scolaire du bourg sera plus important avec plus de 300 élèves.

Les services de l'Education Nationale appuient ce projet sur différents arguments, en particulier, le fait que le bâtiment soit un seul ensemble et, qu'un seul directeur pourrait suivre la scolarité des enfants de la maternelle au CM2.

Si cette organisation n'appelle pas en elle-même de critiques de la part du Conseil Municipal, les élus ont noté des avis partagés du Conseil des Maîtres et des Conseils d'Ecole. Le nombre de « sans avis » est d'ailleurs prépondérant.

La discussion entre les conseillers municipaux s'est en fait fondée sur la capacité du nouveau directeur à répondre aux attentes des familles. En effet, cette personne devra assumer un mi-temps d'enseignement et un mi-temps de direction.

Les élus ont donc conditionné leur avis favorable au fait que la nouvelle direction unique puisse bénéficier d'un soutien en terme administratif par le biais par exemple d'un emploi civique, comme l'inspecteur d'académie l'a suggéré.

Si tous les dossiers du Conseil Municipal ont été adoptés à l'unanimité, celui-ci a reçu quatre absentions.

### **Constructions illégales : vers des poursuites judiciaires**

Le Maire a annoncé que la commune était confrontée sur différents secteurs à des stationnements sauvages de mobil homes ou de caravanes voire des constructions illégales. Dans le cadre du nécessaire respect du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (P.P.R.I), une réunion avec les services de l'Etat au titre de la Police de l'Eau et de la Police de l'Urbanisme, s'est tenue en mairie. Ces affaires risquent donc de faire l'objet de procès-verbaux et de demandes de poursuites auprès du Procureur de la République dans le cas où les auteurs de ses faits ne se mettraient pas en conformité avec les prescriptions du P.P.R.I. Des constats avec recours aux forces de gendarmerie devraient intervenir, la saisine du Tribunal Administratif est une éventualité que le Maire n'a pas écartée.

### **Affaires diverses**

Le Conseil Municipal a adopté l'application de la réglementation des boisements sous compétence du Conseil Départemental.

De nouvelles voies ont été dénommées : impasse de la cave dans le secteur de la cave et route de la Roche-Basse dans le secteur de la Roche-Basse.

Deux véhicules diesels anciens ont été déclassés. Avec le bénéfice des primes d'Etat la commune a ainsi acquis en remplacement deux véhicules électriques : un utilitaire léger et un petit camion benne, tous les deux fabriqués en France.

Dans le cadre de la mutation vers le Conseil départemental du Directeur des services techniques, différents postes ont été ouverts sur cette filière pour pourvoir à son remplacement.